

Rénovation énergétique

Du 8 octobre 2026 au 18 décembre 2026



Aide à la rénovation énergétique des logements

La Communauté de communes des Hauts Tolosans lance un nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2031, dans le but **d'accompagner financièrement les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique** et de compléter les aides déjà accordées par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat).

Conditions de versement de l'aide :

- Public concerné : propriétaires occupants et propriétaires bailleurs d'un logement situé sur le territoire des Hauts Tolosans.
- Montant de l'aide CCHT : 10 % du montant de la subvention effectivement versée par l'ANAH.
- Aide minimum : 1 000 € – Aide maximum : 4 000 €, dans la limite du coût restant à la charge du bénéficiaire.
- Sont concernés les dossiers pour lesquels l'aide ANAH a été versée à compter du 1er janvier 2026.
- La demande auprès de la CCHT intervient après le versement de l'aide ANAH.

Consulter le règlement d'attribution et télécharger le formulaire de demande <https://bit.ly/4AUmyYF>